



REGLEMENTATION COUPE DE L'EURE ADULTES

La nouvelle formule **votée en AG** de la Ligue de Normandie permet aux **équipes réserves de participer** à la coupe de l'Eure. Ainsi les Coupes Départementales sont réservées aux équipes évoluant dans les championnats départementaux D1 – D2 et D3.

Les équipes régionales ne peuvent pas participer à cette compétition ainsi que les joueurs (**Règles des brûlés*) évoluant dans les championnats Honneur M, Excellence M & F, Pré-Nationale M & F et N3 F.

Règle des brûlés : « Un joueur ayant joué **plus de 50% des matchs à date au niveau supérieur, dans la limite maximum de 5 matchs, ne peut pas / plus disputer la Coupe de L'Eure ».*

*En cas de **non-respect** de cette réglementation, match **perdu par pénalité** sans amende financière.*

A ce jour, les championnats Honneur, Excellence, Pré nationale et N3 F Régional ont effectué 7 journées.

De ce fait, les joueurs ayant réalisé plus de 3 matchs dans ces catégories ne peuvent pas prétendre à participer à la coupe de l'Eure départemental du week end du 14/15 décembre.

Modalités :

- Le club cité en 1er doit établir les conclusions de match, la couleur des maillots du club recevant mentionnée sur la conclusion de match doit être respectée. Si 2 équipes jouent avec **les mêmes coloris c'est l'adversaire** qui doit **changer** de couleur de maillots.
- Pour toutes les rencontres, en cas d'indisponibilité de gymnase l'ordre de la rencontre est inversé.
- Pas de report de match.
- FDME : 12 joueurs ou joueuses sont autorisé (e)s à jouer lors des rencontres.

- Résine ou colle : réglementation du club recevant à respecter, l'utilisation ou non de la colle doit être mentionnée sur la conclusion de match. En cas de non-respect, il faut le signaler sur la FDME, après contrôle des FDME le match sera déclaré perdu par pénalité contre l'équipe n'ayant pas respectée la réglementation.

- Pas de prolongation en cas d'égalité c'est l'épreuve des Jets de 7 mètres :
 - Tirage au sort pour déterminer l'équipe qui débute la séance de tirs.
 - Epreuve des jets de 7 mètres. (5 jets par 5 joueurs différents).
 - Si nouvelle égalité, après nouveau tirage au sort, « mort subite » au jet de 7 mètres, au premier tir manqué d'une équipe (à égalité de tirs tentés), c'est l'équipe comptant 1 but de plus au score qui est déclarée vainqueur.
 - Nota : Un joueur exclu de 2' ne peut pas participer aux épreuves de jet de 7 mètres si son temps d'exclusion n'est pas fini lors du coup de sifflet final du temps réglementaire.